

OÙ TROUVER L'INFO ?

L'INFO EN TEMPS RÉEL PARTOUT AVEC VOUS !



> Le site internet **oise-mobilite.fr**

> L'appli mobile **Oise Mobilité**



Pour l'info en temps réel, vos itinéraires, les horaires...
Inscrivez-vous sur le site **oise-mobilite.fr**
rubrique mon espace, pour recevoir par SMS
ou par mail les alertes des perturbations sur les lignes
qui vous intéressent.

Service entièrement gratuit et sans engagement.



Alertes perturbations
de votre ligne
par SMS ou email

inscription GRATUITE :
oise-mobilite.fr
> Mon espace

L'ALERTE INFO TRAFIC

Oise Mobilité vous informe gratuitement
et en temps réel sur les éventuelles
perturbations du réseau (*intempéries,
grèves, incidents de circulation, pannes...*).



Flashez-moi

EN UN FLASH, ACCÉDEZ
À TOUTE **L'INFO VOYAGEUR**

oise-mobilite.fr

0 970 150 150

oiseMOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements

L'AGENCE OISE MOBILITÉ À VOTRE ÉCOUTE !

19, rue Pierre Jacoby - 60000 BEAUVAIS

Pour toute demande sur les transports (horaires, arrêts, itinéraires),
la centrale d'informations voyageurs Oise Mobilité est à votre disposition
du lundi au samedi de 8h00 à 19h00.



PAYS DU CLERMONTOIS

TRANSDEV OISE CABARO

oiseMOBILITÉ
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise

lebus

POUR LA RENTRÉE L'ABONNEMENT SCOLAIRE ANNUEL PENSEZ-Y !

C'EST
GRATUIT



Solution Graphique / 06 07 469 562 Ne pas jeter sur la voie publique Photo non contractuelle



PAYS DU CLERMONTOIS

TRANSDEV OISE CABARO

oiseMOBILITÉ
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise

L'abonnement scolaire annuel Le Bus QU'EST-CE QUE C'EST ?

Afin de permettre aux scolaires du territoire d'emprunter les lignes **Le Bus** pour se rendre à leur établissement, le Pays du Clermontois a instauré l'Abonnement scolaire annuel **Le Bus**. Celui-ci permet **2 voyages gratuits** par jour (1 aller-retour) sur les lignes du réseau et s'adresse à tous les **collégiens et lycéens** qui en font la demande.

Afin de pouvoir emprunter d'autres lignes/réseaux, il est possible de charger plusieurs abonnements annuels scolaires sur le Pass, en souscrivant à l'abonnement(s) supplémentaire(s) souhaité(s).



Le Pass **oise MOBILITÉ** C'EST QUOI ?

C'est une carte rigide, nominative, avec photographie intégrée et étui de protection.

Elle est valable sur tous les réseaux de transport routier de l'Oise et vous pouvez y charger jusqu'à 8 titres de transport. Cette carte est valable au minimum 5 ans.

Il est donc impératif de la conserver pour les années suivantes.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Adresser le formulaire de demande d'abonnement au délégataire de transport **TRANSDEV OISE CABARO**
47, rue Correus 60000 Beauvais.
Le formulaire est disponible dans les bus et téléchargeable sur le site **oise-mobilite.fr**.

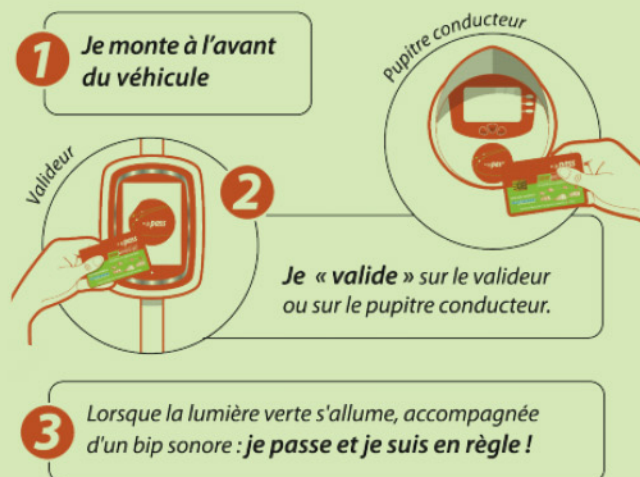


COMMENT L'UTILISER ?

L'abonnement scolaire annuel **Le Bus** est **valable pour un aller-retour par jour sur le trajet Domicile - Etablissement en période scolaire**.

Le Pass Oise Mobilité doit être validé par l'élève **à chaque montée dans le bus**.

En cas de correspondance, la validation est effectuée sur chaque trajet effectué.



QUE FAIRE ?

EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION

Faire une demande de duplicata et payer la somme de 8€ (somme restituée en cas de défaut de conception technique avéré).

Le formulaire papier est disponible dans les véhicules et téléchargeable sur **oise-mobilite.fr**.

Jusqu'à réception de la nouvelle carte et afin d'être en règle, il faudra présenter au conducteur à chaque montée le titre provisoire ou une photocopie du formulaire de duplicata.

EN CAS DE CONTRÔLE

Durant le mois de septembre, une tolérance est accordée en l'absence de titre valide. En cas de contrôle pendant cette période, l'élève bénéficiant de l'abonnement scolaire annuel **Le Bus** ayant exceptionnellement oublié sa carte ou de valider à la montée, ne sera pas sanctionné mais recevra un courrier lui expliquant de nouveau les règles d'accès à bord.

Passé ce délai de tolérance, si l'élève a oublié sa carte, il devra acheter un billet unitaire de 1 € à la montée dans le bus. S'il ne peut s'acquitter du prix de ce billet, l'accès au bus ne lui sera pas refusé par le conducteur mais il s'exposera à une verbalisation (conformément au règlement intérieur applicable sur le réseau **Le Bus**).